

Département
du Doubs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20250225-24-25-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/03/2025

N° 24/25

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 13 février 2025
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) 4 mars 2025

Objet de la délibération :

Affectation des résultats –
Budget ZAE La Louière

Nombre de membres	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	59
- Absent(e)s :	
· Dont suppléé(e)s	3
· Dont représenté(e)s	10
· Excusé(e)s :	7
· Non excusé(e)s :	18
- Votants	72

Résultat du vote	
- Pour :	72
- Contre :	0
- Abstention :	0

Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 25 FEVRIER 2025

L'an deux mil vingt-cinq,

Le vingt-cinq février,

Le conseil de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni au Centre d'Animation et de Loisirs à Ornans, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de février.

Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

Henri BARBET à Thierry MAIRE DU POSET, Joel BOLE à Vincent MARGUET, Laurence BREUILLOT à Jean-Claude STADELMANN, Sandrine CLADY à Franck COLLINET, Jean-Pierre CUNCHON à Christian MESNIER, Christophe FAIVRE-PIERRET à Nathalie LAURENT, Christophe JOUVIN à Vanessa DORDOR, Angèle LIME à Maxime GROSHENRY, Mickael NICOLET à Adrien BART, Sarah VIONNET à Yves MOUGIN

Procuration

Suppléé(e)s

Pascal DUGOURD par James PROUTEAU, Joëlle MAURICE par Michèle BELIN, Didier LAITHIER par Marie-Christine ROBERT

Excusé(e)

Claude CHATELAIN, Yves CUINET, Danièle FIETIER, Nathalie KOWAL-BONDY, Martine LANDRY, Lydie SAGE, Pierre-André VOUILLOT

Absent(e)s

Guillaume AYMOUNIN, Christine BREUILLOT, Jean-Marc CARGNINO, Michel DEBRAY, Cyrielle DELISLE, Maryse FAILLENET, Yves GAMELON, Pascal GOSSE, Florian GRILLON, Elisabeth JACQUES, Sylvie LHERITIER, Chantal MARAUX, Romuald MAUGAIN, Jacques MAURICE, Jean-Louis POGLIANO, Laetitia ROGNON, Patrick TELES, Marie-Christine VERNEREY

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Bernard HUOT-MARCHAND a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Vu la délibération n°16/25 du conseil communautaire du 25/02/2025 approuvant le compte administratif 2024 du Budget ZAE La Louière,

Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'affecter le résultat 2024 du Budget ZAE La Louière comme suit :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20250225-24-25-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/03/2025

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2024	267 277.13	267 277.13	0.00
	Résultats antérieurs reportés (ligne 002)	80 087.93	0.00	-80 087.93
	Résultat à affecter			-80 087.93
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2024	224 277.13	264 598.13	40 321.00
	Résultats antérieurs reportés (ligne 001)	0.00	82 271.59	82 271.59
	Solde global d'exécution			122 592.59
Restes à réaliser au 31 décembre 2024	Fonctionnement	0.00	0.00	
	Investissement	0.00	0.00	
Résultats cumulés 2024 (y compris RAR en fct et invt)		571 642.19	614 146.85	42 504.66
Affectation définitive du résultat/Reprise définitive au BP 2025	Report excédent invt (001)			122 592.59
	Couverture déficit invt/réserve (1068)			
	Report en dépenses de fonctionnement (002)			80 087.93

Fait et délibéré en séance, le 25.02.2025

Pour Extrait conforme,

Jean-Claude GRENIER

Président

